

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, LEFRANC Jean-Marc, CALLY Justin, MATHIEU Didier, LABANVOIE Fabrice, LOUVIOT Cédric et MOHAMED Patrick André ; Mesdames LEMOINE Christelle, SOUDANT Chantal, JACUS Catherine, BOUILLAGUET Catherine, BRUNO Patricia, CHARROIS Mélanie et CAREZ Jessica.

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Madame BOUILLAGUET Catherine.

-
- Installation du Conseil Municipal,
 - Election du Maire,
 - Détermination du nombre des adjoints,
 - Election des Adjoints,
 - Versement des indemnités de fonction au Maire,
 - Versement des indemnités de fonction aux Adjoints,
 - Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
 - Mise en place des commissions communales,
 - Désignation des membres dans les commissions obligatoires, facultatives, organismes extérieurs et CCAS.

❖ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Catherine BOUILLAGUET est élue secrétaire de séance

❖ **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

- **Délibération n°05/2026 Détermination du nombre d'adjoints**

Le conseil municipal, conformément au CGCT, fixe à 4 le nombre d'adjoints au Maire, dans la limite autorisée par la Loi.

- **Délibération n°06/2026 Indemnités de fonction du maire**

Le conseil municipal fixe, avec effet immédiat, l'indemnité du Maire à 48,3% de l'indice brut 1027, conformément aux dispositions légales en vigueur.

- **Délibération n°07/2026 Indemnités des Adjoints au Maire**

Le conseil municipal fixe, avec effet immédiat, l'indemnité des Adjoints au Maire à 11,9% de l'indice brut 1027, conformément aux dispositions légales en vigueur.

- **Délibération n°08/2026 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Le Conseil municipal pour la durée du mandat, accorde au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, notamment en matière de gestion du patrimoine communal, finances, marchés publics, urbanisme, contentieux, assurances, préemption, demandes de subventions et gestion administrative courante.

- **Délibération n°09/2026 Mise en place des commissions communales**

Le conseil municipal décide la création de quatre commissions communales :

- Administration et finances, présidée par Christelle LEMOINE, Adjointe et composée de LEFRANC Jean-Marc, MOHAMED Patrick-André, CHARROIS Mélanie, LABANVOIE Fabrice et HUMBERT Jean-Claude.
- Travaux, urbanisme, environnement et cimetières, présidée par LEFRANC Jean-Marc et composée de CALLY Justin, MOHAMED Patrick-André, BRUNO Patricia, LOUVIOT Cédric, VINCENT Yohann, MATHIEU Didier, CHARROIS Mélanie, LABANVOIE Fabrice et HUMBERT Jean-Claude.
- Bois, adduction d'eau potable et assainissement, présidée par HUMBERT Jean-Claude et composée de CALLY Justin, LEFRANC Jean-Marc, MOHAMED Patrick-André, LOUVIOT Cédric, VINCENT Yohan et MATHIEU Didier.
- Affaires sociales, information, fêtes, sport et associations, présidée par BOUILLAGUET Catherine et composée de BRUNO Patricia, LOUVIOT Cédric, MATHIEU Didier, CAREZ Jessica, CHARROIS Mélanie, LEMOINE Christelle, SOUDANT Chantal et JACUS Catherine.

- **Délibération n°10/2026 Commission d'appel d'offres**

Le conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle, des trois membres titulaires et trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres (CAO) pour la durée du mandat.

Les membres élus sont proclamés.

Membres titulaires : BOUILLAGUET Catherine, HUMBERT Jean-Claude, LEFRANC Jean-Marc.

Membres suppléants : LEMOINE Christelle, CHARROIS Mélanie, MOHAMED Patrick-André.

- **Délibération n°11/2026 Election des membres du CCAS**

Le conseil municipal fixe à seize membres la composition du conseil d'administration du CCAS :

Huit membres élus en son sein (SOUDANT Cantal, JACUS Catherine, MATHIEU Didier, MOHAMED Patrick-André, CAREZ Jessica, LABANVOIE Fabrice, CHARROIS Mélanie et LOUVIOT Cédric)

Huit membres nommés par le Maire (LOUVIOT Noël, COLLONGUES Anny, SILVA Evelyne, ROUSSELET Geneviève, DAUBIÉ Mathilde-Elina, PAUL Jean-Claude, DEVILLE Christian, ROBIN Marie-Hélène)

Les membres issus du conseil municipal sont élus.

- **Délibération n°12/2026 Désignation du correspondant pandémie grippale**

Le conseil municipal désigne un correspondant « pandémie grippale » chargé d'assurer le lien avec les services de l'Etat en cas de crise sanitaire. Madame JACUS Catherine est élue.

- **Délibération n°13/2026 Désignation du correspondant défense**

Le conseil municipal désigne un correspondant Défense, chargé d'assurer le relais entre la commune, les citoyens et les autorités militaires, notamment en matière d'information et de préparation à la défense. Madame BRUNO Patricia est élue.

- **Délibération n°14/2026 Désignation des délégués FUCLEM**

Le conseil municipal désigne deux délégués (LEFRANC Jean-Marc et HUMBERT Jean-Claude) pour représenter la commune au sein de la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Electricité en Meuse).

- **Délibération n°15/2026 Désignation des délégués du CNAS**

La commune, adhérente au CNAS depuis 2008 (organisme qui améliore les conditions de vie des agents territoriaux via diverses aides et prestations), doit désigner de nouveaux délégués pour 6 ans après le renouvellement du conseil municipal.

Deux délégués sont nécessaires :

- un délégué élu
- un délégué agent

Leurs missions consistent notamment à suivre l'adhésion, informer sur l'utilisation des prestations, participer aux instances du CNAS et promouvoir ses actions.

Madame Aurélie Halgué souhaite continuer en tant que déléguée agent. Madame Catherine BOUILLAGUET Catherine se porte candidate comme déléguée élue.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nomination de Madame BOUILLAGUET Catherine.

- **Délibération n°16/2026 Désignation des délégués AGEDI**

Suite au renouvellement du conseil municipal, la commune de Lérrouville doit désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI, conformément à la réglementation.

Ces représentants participent aux réunions, notamment pour contribuer aux décisions et orientations du syndicat.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de nommer Mme Christelle LEMOINE comme représentante titulaire
- de nommer M. Alain VIZOT (le Maire) comme représentant suppléant
- de préciser que leur mandat dure le temps du mandat municipal

- **Délibération n°17/2026 Désignation des représentants à l'association des communes forestières**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente à la Fédération nationale des Communes forestières.

Cette fédération a pour but :

- De fédérer les collectivités forestières,
- D'agir au service des élus,
- D'affirmer la force d'un réseau (administrateurs, élus, salariés,...),
- De garantir une gestion durable de nos ressources,
- De développer des partenariats,
- De former et informer les adhérents,
- De développer les territoires forestiers,
- De concerter et rassembler,
- De construire en bois local,
- De favoriser le bois énergie

A cet effet, il propose de désigner des « délégués forêt » qui seront les représentants et interlocuteurs privilégiés de la collectivité auprès de la fédération nationale des communes forestières et de l'association référente.

Il propose de désigner :

- Monsieur HUMBERT Jean-Claude, 1^{er} adjoint en tant que titulaire,
- Monsieur LEFRANC Jean-Marc, 3^{ème} adjoint, en tant que suppléant

La séance est levée à 19H30

Le Maire,



Alain VIZOT

La secrétaire de séance,



Catherine BOUILLAGUET

